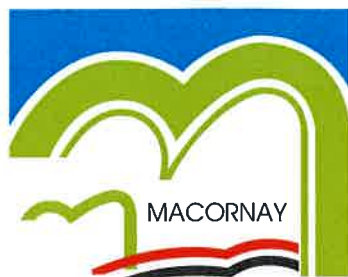


DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

CANTON DE LONS-LE-SAUNIER - 2

MAIRIE DE MACORNAY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021**

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Rémi COUTELIER, Benoît CRETET, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESIS

Secrétaire de séance : Louis LUX.

REVISION DES TARIFS ET DU REGLEMENT INTERIEUR **DE LA SALLE DES FETES**

Suite à l'extension et la rénovation de la salle des fêtes, il est nécessaire de revoir les tarifs de location et le règlement intérieur d'utilisation. Actuellement 3 nettoyages annuels complets sont assurés par une entreprise, un agent communal intervient une fois par semaine pour le nettoyage des sanitaires, hall et bar. Lors des locations, le nettoyage des locaux est assuré dans leur intégralité par les locataires. A compter du 1^{er} janvier, chaque locataire assurera le nettoyage complet des parties cuisine, bar, hall et WC, pour la partie salle seul un balayage sera demandé, la partie grande salle sera récurée par une entreprise spécialisée. Pour les manifestations à but non lucratif (assemblées générales), le nettoyage complet sera assuré par le demandeur. Le tarif de location à partir du 1^{er} janvier 2022 sera le suivant :

* particuliers de Macornay 320 €

*Particuliers et associations extérieures à Macornay 450 €.

*Professionnels 350 €.

*Associations Macornay (60 +70) soit 130 € sauf première manifestation uniquement nettoyage soit 70 €.

Le règlement d'utilisation de la salle sera modifié en conséquence.

PRESTATIONS SOCIALES A CARACTERE PECUNIAIRE

Le fait que depuis une année l'agent communal soit parti à ECLA, lui a fait perdre le bénéfice de l'affiliation au Cnas soit un montant de 500 €. Il est décidé à l'unanimité que la commune lui verse le montant correspondant pour son départ à la retraite.

DECISION MODIFICATIVE

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le Conseil municipal décide le virement de la somme de 5300 € du chapitre 011 au chapitres 012 et 65.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire - 1, place Jean-Moulin - 39570 MACORNAY - Tél. 03 84 47 00 79 - E-mail : mairie@macornay.fr

CONVENTION DE REPRISE DES EQUIPEMENTS LOTISSEMENT « A LA CROIX »

Le Conseil municipal confirme sa décision du 20 décembre 2019 en ajoutant la reprise des emplacements réservés et en levant la clause de la construction de toutes les maisons. Adopté à l'unanimité.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le premier semestre 2022, elles sont programmées les vendredis : 11 février, 26 mars, 6 mai et 1^{er} juillet.

AFFAIRES EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Collecte des ordures ménagères** : Les bacs gris et les bacs bleus seront collectés le lundi matin tous les 15 jours à compter du 24 janvier 2022, sauf en cas de lundi férié. Le planning de ramassage est disponible sur le site de la commune.
- **Population Macornay** :
Au 1^{er} janvier 2022 : estimée : 955 ; à part : 36 ; totale : 991.
- **Recensement** : Pour assurer le recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, trois personnes ont été recrutées. Mme BATAILLARD Sandrine, Mme ROUSSEY Pascale et M. GRANDMOUGIN Lionel. Pour faciliter le travail des agents recenseurs, il est important que votre nom soit bien présent et lisible sur votre boîte à lettres.
- **Bulletin municipal** : Il sera distribué en début d'année.
- **Urbanisme** : Les conseillers consultent les différentes demandes déposées.
- **Secrétariat de Mairie** : Il sera fermé du mercredi 22 décembre à 12H00 au lundi 03 janvier 2022 à 08H30.
- **Vœux 2022** : Compte tenu des problèmes liés au Covid, les vœux du Maire sont annulés.

Le Maire,

Michel FISCHER



Le Secrétaire de Séance,

Louis LUX.